

## Représentant des parents d'élèves



### Parent représentant au Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (*réunion trimestrielle*) est l'instance qui donne son avis et décide, dans l'établissement scolaire de votre (vos) enfant(s), de l'organisation, du fonctionnement et des conditions de scolarité.

Il associe la direction, les enseignants, les parents et les élèves.

*Les élections (mi-octobre) vous permettent d'élire les parents qui vont vous représenter dans votre établissement scolaire.*

### Désignation des délégués des parents

Le chef d'établissement répartit les sièges au prorata des suffrages recueillis par chaque association ou groupement de parents lors des élections au Conseil d'Administration. A partir des listes préparées par les associations il désigne, en présence des responsables des associations, les 2 parents délégués titulaires de chaque classe (et éventuellement les 2 suppléants).

### Le rôle du Parent délégué

Le parent délégué désigné sert de relais entre les parents de la classe d'une part et les professeurs et l'administration d'autre part. Il assiste au conseil de classe à la fin de chaque trimestre et transmet les observations qu'il a pu recueillir auprès d'autres parents de la classe. Il rend compte aux parents du déroulement du conseil et fait remonter les observations générales.

### Attributions et questions abordées

Le conseil de classe examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves, le comportement scolaire de chaque élève, les propositions d'orientation. Pour cela, il traite de toutes les questions concernant la vie de la classe et des lycéens dans leur établissement (niveau pédagogique, climat, discipline, emploi du temps, travail en classe et à la maison, absences, remplacements des professeurs, orientation, etc...)

*Notre équipe de bénévoles est à votre disposition pour vous épauler dans votre rôle de parent délégué.*

## Conseil des Parents d'Elèves

10 Allées Garros  
33210 LANGON



*Afin d'être à votre écoute et répondre à vos préoccupations de parents*

*Dans cette pochette vous trouverez les documents nécessaires pour vous faciliter sa rentrée scolaire :*

**A nous retourner avant le 09 juillet 2021**

**Un bon de commande Pack fournitures scolaires lycéen,**

**avec bulletin d'adhésion FCPE (adhésion obligatoire pour bénéficier du pack).**

↑  
Pour tous renseignements :

CPE Langon

10 Allées Garros - 33210 LANGON

Port. : / 06 62 47 92 67

Courriel : [conseil.parents.eleves@wanadoo.fr](mailto:conseil.parents.eleves@wanadoo.fr)

Facebook: FCPE Langon

## **FOURNITURES SCOLAIRES DES COLLEGES ET DES LYCÉES**

L'équipe des Parents FCPE vous propose d'acquies un pack fournitures scolaires. Cette liste, à moindre coût, a été pensée par des parents du lycée en fonction de leurs expériences d'achat pour leurs enfants. Un réajustement est envisageable.

Le regroupement des commandes permet d'obtenir un prix avantageux pour des fournitures de bonne qualité.

*Conformément à la loi, nous sommes dans l'obligation de réserver cette opération à nos adhérents, c'est pourquoi l'adhésion\* est obligatoire.*

\*une seule par famille, une part de cette adhésion est déductible de vos impôts.

*En partenariat avec les Abeilles de Langon :*

### **BOURSE AUX VÊTEMENTS, JOUETS ET PUÉRICULTURE**

Ouverts à tous, ces services fonctionnent sur le principe du dépôt-vente.

En septembre et en mars ont lieu les bourses aux vêtements de saison, un mois avant Noël se tient la bourse aux jouets, (puériculture à chaque manifestation).

Bourse Automne-Hiver en septembre à l'Espace Claude Nougaro

**Retrouvez toutes les infos et l'actualité de notre Conseil Local sur notre compte facebook :**

[fcpe-langon](https://www.facebook.com/fcpe-langon)



## **ACTIVITES PARENTS D'ELEVES**

**FCPE**



### **Représenter les parents dans les différents instances de concertation**

Notre Conseil Local, qui représente près de 800 Adhérents est géré par un conseil d'administration d'une vingtaine de membres qui assurent le lien entre parents et établissements scolaires ainsi que la responsabilité de la gestion de tous les services mis à disposition des parents (Bourse aux Livres pour les futurs élèves de Terminale en 2019-2020 / Pack Fournitures Scolaires des collèges et lycées).

Affilié à la fédération des conseils de parents d'élèves des Ecoles publiques, notre conseil local adhère aux valeurs défendues par la FCPE. Laïcité, gratuité, équité, respect et solidarité animent toutes les actions que nous menons afin que l'Ecole avec l'ensemble de la communauté éducative permette à chaque jeune de réussir individuellement et socialement.

Représentation des parents aux conseils d'administration des établissements et dans diverses commissions (conseils de la vie lycéenne, commissions permanentes, comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, conseils de discipline, ...etc.). Un réseau de parents délégués aux conseils de classes assure la liaison entre les équipes éducatives et les parents. Grâce à tous ces représentants, notre Conseil de parents d'élèves met en pratique le principe de coéducation qui lui est cher.

Relation avec les collectivités locales et l'administration de l'Education nationale pour améliorer les conditions d'enseignement de nos enfants.

Communication sur la vie des établissements par notre nouvelle plateforme de communication (cf. notre rubrique "Abonnements" site internet).

Ecoute et Information pour les parents sur les problèmes de scolarité à notre local 10 allées Garros LANGON (les horaires de permanence vous seront communiqués à la rentrée).

Vous partagez nos valeurs, vous souhaitez participer à la vie du collège de votre enfant, n'hésitez plus ! Devenez représentant des parents d'élèves FCPE

**Notre assemblée générale aura lieu dans les trois semaines qui suivront la rentrée scolaire en fonction des règles sanitaires en vigueur**